

FICHE PRATIQUE DU RESPONSABLE DE SALLE

Rappel du règlement FFBB :

- Dès qu'une compétition est organisée, la présence d'un responsable de salle est obligatoire
- Le responsable de salle doit être majeur et licencié
- Au début de chaque match le responsable de salle doit s'identifier auprès des arbitres (officiels ou non) et être inscrit sur la feuille de match

Son rôle :

- Il est responsable de la sécurité : il doit connaître les accès sécurité de la salle, où se trouve l'infirmerie et le défibrillateur.
- En cas d'accident il prévient et accueille les secours
- Si un spectateur perturbe une rencontre, il doit le calmer et si cela ne suffit pas, l'arbitre peut lui demander de faire sortir de la salle le spectateur
- Quand un joueur est disqualifié, le responsable de salle s'assure qu'il quitte le terrain pour les vestiaires
- En cas d'incident sur le terrain il doit s'évertuer de ramener le calme mais attention il ne doit pas entrer sur le terrain : ce serait considéré comme un envahissement par l'arbitre
- En cas d'incident faisant l'objet d'un rapport, il sera convié à l'audition en commission de discipline.

Ses missions :

- Arriver 30 min avant le début de la première rencontre
- Aider les entraîneurs à l'installation du matériel et au rangement à la fin des matchs
- Accueillir les équipes adverses, les arbitres et leur montrer leur vestiaire (pour le gymnase R. Desnos les clés sont identifiées et se trouvent dans le Bureau)
- Apporter de l'eau aux arbitres et aux équipes (Championnat de France et Séniors 1)
- S'assurer que le programme des matchs est respecté et ne prenne pas de retard
- Aider à la mise en place de la buvette et du pot d'après match

Merci de votre collaboration !

